



Offre d'emploi

POMPIER – PREMIER RÉPONDANT

POSTE SYNDIQUÉ, TEMPS PARTIEL SUR APPEL

La Ville de L'Île-Perrot est à la recherche de nouveaux candidats pour pourvoir les postes de pompier premier répondant. On vous reconnaît par votre esprit d'équipe, votre dynamisme et votre motivation ? Cette opportunité est pour vous!

OFFRE D'EMPLOI
SP-2023-003



À PROPOS DE LA VILLE

La Ville de L'Île-Perrot est la porte d'entrée entre l'ouest de l'île de Montréal et le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Traversée par l'autoroute 20, la Ville de L'Île-Perrot jouit d'une situation géographique stratégique. Ville insulaire en bordure du lac des Deux-Montagnes et du lac Saint-Louis, L'Île-Perrot regorge d'espaces verts offrant un milieu de vie incomparable à ses citoyens. Elle est aussi dotée d'axes commerciaux dynamiques offrant une variété de biens et services permettant de desservir la population de la Ville ainsi que celles des autres villes de L'Île-Perrot. La Ville a une population de plus de 11 000 habitants, un budget de plus de 19 M\$ ainsi qu'une évaluation foncière de 1, 2 G\$.

DESCRIPTION SOMMAIRE

Au sein de l'équipe du Service de sécurité incendie, sous l'autorité du directeur et des officiers du Service, le titulaire du poste a pour fonctions :

- Intervenir lors de situation d'urgence (appels d'incendie, de premier répondant et autres appels d'urgence);
- Participer aux activités d'entraînement mensuelles et de formations requises par le Service;
- Participer aux activités de prévention incendie (vérification et éducation);
- Maintenir les ressources matérielles du Service en bon état;
- Entretenir une relation positive avec les citoyens, les clients, les fournisseurs ainsi que les partenaires;
- S'acquitter de ses responsabilités de façon transparente et dans le respect des politiques et directives en vigueur à la Ville;
- Assumer tout autre mandat qui lui est confié par la Direction.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme de 5^e secondaire;
- Être titulaire de la formation « POMPIER 1 » de l'École nationale de pompiers ou un DEP en sécurité incendie ou l'équivalent;
- Détenir la formation « PREMIER RÉPONDANT – NIVEAU 3 » de 60 heures;
- Être titulaire d'un permis de conduire valide classe 4 A;
- Être en bonne forme physique et être disposé à se soumettre à un examen médical;
- Avoir une grande disponibilité;
- Être résident de L'Île-Perrot et à moins de 6 km de la caserne.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Conditions de travail et échelle salariale définies par la convention collective en vigueur.

POSTULEZ MAINTENANT !

Les personnes intéressées à occuper ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une copie de leurs certifications et une lettre de motivation avant le 29 mai 17 h à emplois@ile-perrot.qc.ca

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

La Ville de L'Île-Perrot souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les membres de minorités visibles et ethniques sont invités à soumettre leur candidature. Il incombe au postulant de nous aviser en temps opportun, de tout besoin spécifique pour lequel des mesures d'adaptation doivent être prises pour lui permettre une évaluation juste et équitable. Les renseignements reçus à ce sujet seront traités confidentiellement.

L'emploi du masculin est utilisé comme générique, dans le seul but d'alléger le texte.



